Séance du 16/09/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Rendre les jeunes, acteurs de notre ville*
Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante - Vie associative

Délibération n° : 377
Dossier : 190942

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative
Objet : Dispositif Sainté Pass – Reconduction 2019-2020 – Conventions - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 06/09/2019
Compte rendu affiché le : 17/09/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°45 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Lionel SAUGUES (présent jusqu'à la question n°78 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI

Absents-Excusés :
M. Alain SCHNEIDER (pouvoir à Mme Fabienne PERRIN) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir à Mme Lacour jusqu'à la question n°81 du projet de l'ordre du jour, puis présence de Mme Montagnier à compter de la question n°82 du projet de l'ordre du jour) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :
Mme Stéphanie MOREAU

Politique : *Rendre les jeunes, acteurs de notre ville*
Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante - Vie associative

Délibération n° : 377
Dossier : 190942

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative
Objet : Dispositif Sainté Pass – Reconduction 2019-2020 – Conventions - Approbation.

□ Rappel et Références :
Favoriser l'accès des jeunes stéphanois à la culture, aux sports et aux loisirs et améliorer leur cadre de vie constitue une priorité de la municipalité.

□ Motivation et Opportunité :
Afin de favoriser l'accès des jeunes à la culture, aux sports et aux loisirs, la Ville propose le dispositif Sainté pass.fr. Elle développe des offres de réductions qui concourent au bien-être, à la convivialité et à la découverte de l'offre du territoire.

□ Contenu :
Le site Sainté Pass.fr est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans au moment de l'inscription, résidant, étudiant ou lycéen à Saint-Etienne. Le dispositif est également accessible aux jeunes volontaires en service civique dans une structure menant des actions sur le territoire stéphanois. L'accès à la plateforme est gratuit.

Afin de garantir la cohérence du dispositif avec la logique de vie des bénéficiaires, les inscrits du lycée Simone Weil situé à Saint-Priest-en-Jarez seront considérés éligibles de plein droit.

Sainté pass.fr propose à chaque jeune deux catégories d'offres cumulables :
- les offres à saisir,
- les offres permanentes.

Le site propose, en outre, un accès à la plateforme d'écoute de musique en streaming Divercities. Les modalités de fonctionnement de ce dispositif, pour l'année 2019-2020, sont détaillées en annexe.

□ Maîtrise d'ouvrage :

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 40 800 € dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	40 800 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver les modalités de fonctionnement du dispositif Sainté Pass.fr pour l'année universitaire 2019-2020 telles que présentées en annexe,
- approuver la charte et la convention type "restaurants "avec les restaurateurs qui respectent la charte et qui souhaiteront intégrer le présent dispositif,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les conventions à intervenir avec les restaurateurs et dont un exemplaire restera joint au présent dossier,
- approuver la convention type "partenariat" et les conditions des différentes conventions de partenariat associées au dispositif,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation à signer lesdites conventions avec les partenaires cités ci-après :

* Association 1001 Bass
* Association AGM Agitateurs de Musique
* Association ASIL Ateliers Stéphanois d'Improvisation Loufoque
* Association Association Sportive de Saint-Etienne ASSE - Musée des Verts
* Association Beaulieu spectacles vivants / Festival des Arts Burlesques
* Association Dimbalante
* Association Human EMLYON
* Association Les Films de l'Imparfait / Festival des 7 Collines
* Association Ligue contre le Cancer
* Association LISA Ligue d’Improvisation Stéphanoise Amateur
* Association Ocivélo
* Association Percu et au delà
* Association Rev'A / Festival Curieux Voyageurs
* Association Stela / Festival Dan.Cin.Fest
* Association T2O / Truc2Ouf
* Atelier de la Création
* Cadeau Maestro
* Chok Théâtre
* Centre International D'Osthéopathie CIDO
* Cinéma Le Méliès
* Collectif La Limace/ Le Fil
* Comédie de Saint-Etienne
* Comédie Triomphe
* Compagnie Dyptik
* Cuizin sur Cours
* Delta Max / Le Pax
* Eco Loc
* Ecole Nationale d'Ingénieurs de Saint-Etienne ENISE Evasion
* Festival Face à Face
* Forum
* GAE 1909 Escape Game

* Keep Cool Saint-Etienne
* La Papéthèque
* La Rotonde (Ecole des Mines)
* La Taverne du Gobelin Farci
* Le Clapier
* Librairie de Paris
* Mémorial de la Résistance et de la Déportation
* Off Coxa Plana-Gran Lux
* Planétarium
* Positive Education
* Restaurant Alta Mente
* Restaurant Bistrot Gaga
* Restaurant L'Agadir
* Restaurant L'Italien
* Restaurant La Table du 10
* Restaurant Obobar
* RhinoJazz Festival
* Saint-Etienne Masculin Handball
* Société de Transport de l'Agglomération Stéphanoise STAS
* Travelling Théâtre - Théâtre le Verso
* Théâtre Libre

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire** Budgets 2019 et 2020 - chapitre 011 - article 6288
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjointe déléguée** **Corinne L'HARMET-ODIN**